



Prêt avec garant et surendettement de l'emprunteur

Par **white**, le **05/12/2009** à **19:42**

Bonjour, j'ai déposé un dossier à la Banque de France qui a été jugé recevable, rééchelonnement de mes dettes et baisse du taux d'intérêt. Parmi ces dettes figurait un emprunt avec garant dans une banque. Je tiens à préciser que j'ai toujours honoré mes échéances avant et après l'intervention de la BDF. Cette banque où j'ai fait cet emprunt me faisait payer des mensualités de 485 euros. Cet emprunt prenait fin en mai 2012, avec l'intervention de la Banque de France les mensualités ont diminué mais la dette s'étale jusqu'en 2017, or, cette banque demande également au garant de payer la différence des mensualités pour arriver à 485 euros mensuels comme avant et ce jusqu'en 2017 ce qui revient à rembourser entre le garant et moi-même une somme de 43000 euros pour un du de 14000 euros!!! comment est-ce possible? vu que j'ai eu étalement de ma dette et que je respecte scrupuleusement le plan de la BDF? Cette banque a mis en demeure le garant pour non paiement!!! Ont-ils le droit de réclamer autant d'argent? si je paie est-ce que le garant doit payer aussi? aidez moi je suis perdue MERCI PAR AVANCE

Par **jeetendra**, le **06/12/2009** à **10:13**

[fluo]Association CRESUS Moselle[/fluo]
Permanences au siège : sans rdv de 14h à 15h, au-delà prendre rdv
17 rue du Commandant Taillan
Maison des Services Lobaurn 57370
PHALSBOURG
Président : Bernard Chagot
TEL : 03.87.24.94.11
Cresus.moselle@wanadoo.fr
Bonjour, contactez cette Association spécialisée dans le surendettement des particuliers, ils vous apporteront plus de précisions relativement à vos inquiétudes, bon dimanche à vous.

Par **white**, le **06/12/2009** à **19:07**

merci beaucoup pour votre réponse je vais envoyer un message à Crésus Moselle en espérant qu'ils sachent quoi faire. Merci encore